



# Mise en œuvre du DOcument d'OBjectifs

## BARTHES DE L'ADOUR

### BILAN DE L'ANIMATION 2013



octobre 2013

**cité galliane**  
**BP 279**  
**40005**  
**Mont-de-Marsan**  
**Cedex**  
tél **05 58 85 44 21**



## SOMMAIRE

<b>1 – Préambule</b> .....	2
<b>2 – Gestion des habitats de des espèces</b> .....	2
Animation des contrats Natura 2000 .....	2
Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier .....	2
Contrat Natura 2000 forestier .....	3
Mesure 323 C .....	4
Campagne 2013-2014 .....	5
Etude foin .....	6
Bilan de la campagne 2013-2014 .....	6
Contractualisation agricole .....	7
Campagne 2013 .....	7
Cartographie .....	8
Dérogation et brûlage du foin .....	8
Bilan financier des contrats Natura 2000 .....	8
Charte .....	8
Communication .....	8
Chartes signées en 2013 .....	9
Animation de la charte pour fin 2013 et 2014 .....	9
<b>3 – Amélioration de connaissance</b> .....	10
Etude foin .....	10
Odonates .....	10
Mise à jour cartographique .....	11
<b>4 – Suivi des contrats</b> .....	12
Suivi administratif .....	12
Contrats Natura 2000 .....	12
Contrats MAET .....	12
<b>5 – Evaluation d’Incidences</b> .....	13
Veille .....	13
Accompagnement .....	13
Travaux sur le pont de la Marquèze .....	13
Travaux d’entretien des berges de l’Adour .....	13
Projet d’aménagement de plan d’eau à Pey .....	13
Entretien d’un ouvrage hydraulique à Saint Martin de Seignanx .....	13
Entretien des digues à Dax .....	14
Groupe de travail plans d’eau .....	14
<b>6 - Suivi des actions de développement durable sur le territoire</b> .....	14
Participation au réseau local Natura 2000 .....	14
Mise en œuvre du programme de reconquête des habitats de l’anguille .....	14
Communes .....	15
Mesures compensatoires .....	15
Autoroute de sud de la France pour la mise en 2x3 voies de l’A63 entre Bariatou et Ondres .....	15
Conseil Général des Landes pour le contournement de Dax .....	15
Projet de SAGE .....	16
Valorisation des territoires .....	16
Carrière de Tercis – SCAP .....	16
Tourisme durable – coopération avec la wallonie (Belgique) et l’Andalousie (Espagne) .....	16
Participation aux plans de restauration régionaux ou nationaux .....	16
Programme « papillons menacés des zones humides d’Aquitaine » .....	16
Plan national d’actions en faveur des odonates 2011-2015 .....	17
<b>7 – Communication et sensibilisation</b> .....	17
Communication .....	17
Site web .....	17
La Marsilée .....	17
L’exposition mobile .....	17
Information – Sensibilisation .....	18
Les réunions publiques .....	18
Des réunions d’information sur les MAET .....	18
Des « avis d’inventaires » .....	18
Journée Mondiale des Zones Humides 2012 .....	18
Chantier participatif Natura 2000 .....	19
Sorties nature « à la découverte des Barthes » du CPIE Seignanx Adour .....	19
Film et ouvrages .....	20
Film sur « Les papillons des zones humides » .....	20
Formations .....	20
Interventions auprès des lycéens sur les enjeux du site Natura 2000 .....	20
<b>8 - Bilan financier</b> .....	20
L’animation .....	20
<b>9 – Annexes</b> .....	22

## 1. PREAMBULE

Ce bilan 2013 a été réalisé en octobre.

L'année d'animation n'était pas terminée et certaines informations seront inclus dans le bilan de fin de phase d'animation 2012-2014.

Les tableaux de chiffres sont des prévisionnels.

Le bilan sera disponible sur le site Internet [www.barthesmidouzemarensin.n2000.fr](http://www.barthesmidouzemarensin.n2000.fr).

## 2. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

### Animation des contrats Natura 2000

#### Note préliminaire :

Lors de la première phase d'animation, des contrats ont été signés avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, des communes (Saint Vincent de Paul, Orist...) sur la restauration et l'entretien des milieux ouverts, l'amélioration du fonctionnement hydraulique ou encore sur la restauration de plans d'eau pour un montant total de 96 505 €. En 2012, un contrat forestier, boisements sénescents de 4335 € a été passé sur une chênaie communale.

Type de contrat		Surface engagée	Coût sur 5 ans
Natura 2000	<b>Total 2008-2012</b>	<b>15,78 ha et 6 800 ml</b>	<b>100 840 €</b>

#### Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier

Un contrat Natura 2000 a été présenté à l'instruction en 2013. Ce contrat est encore en cours d'instruction.

#### Contrats en cours d'instruction

- **Particulier à Tercis-les-Bains**

Le contrat concerne une propriété privée de 3,5 hectares. Anciennement plantée de peupliers, le propriétaire souhaite restaurer les parcelles en prairies naturelles pour ensuite les entretenir par pâturage.

Le diagnostic préalable (annexe 1) conclut qu'au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore (HFF), il existe de nombreux enjeux communautaires sur la propriété ce qui la rend éligible aux contrats Natura 2000. En effet, le DOCOB identifie comme objectif opérationnel du site « conserver voire augmenter les surface en prairie ». La restauration de prairies sur ces parcelles répond

entièrement à cet objectif. De plus, les plantations de peupliers ne présentent que très peu d'intérêt sur le site (cf. DOCOB). Les objectifs et actions de gestion du contrat sont présentés ci-après. Le contrat est en cours d'instruction. Il prévoit que les actions soient réalisées par des entreprises mais aussi par le propriétaire lui-même.



Objectifs	Actions
Restaurer les prairies	<b>A 323 01 P</b> Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
Mettre en pâturage des prairies restaurées	<b>A 323 03 R</b> Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique <b>A 323 03 P</b> Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

## Contrat Natura 2000 forestier

L'animation des contrats forestiers en 2013 a consisté à suivre le contrat passé avec la commune de Candresse en 2012 et à monter deux nouveaux contrats qui sont actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat (Saugnac-et-Cambran et Téthieu).

### Suivi des contrats passés

- **Candresse.**

Signé en 2012, le contrat forestier de la commune de Candresse a été suivi en 2013.

→ Une visite sur place a permis de confirmer à la DDTM la réalisation et la mise en place du panneau afin de procéder à son paiement (80% Etat et Europe ; 20% commune).



Photographies du panneau transmises à la DDTM

→ Le CPIE a également pu assister au suivi de la colonie de cigognes effectué par Tristan Roi, responsable du suivi Cigogne blanche en Aquitaine et bagueur bénévole du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Ce suivi consiste au comptage des nids, à l'identification des adultes nicheurs bagués et au baguage des poussins à l'aide de grimpeurs-élagueurs. Cette année, 30 couples ont ainsi été comptabilisés et moins d'une vingtaine de jeunes a été dénombrée. En temps ordinaire, ces trente couples auraient dû élever une soixantaine de petits. Le printemps pluvieux doit être en partie responsable de ce faible succès reproducteur. Les jeunes n'ont pas été bagués cette année car les inondations n'ont pas permis d'accéder à la parcelle.



Photographies de Tristan Roi réalisant le suivi de la colonie de cigognes (comptage des nids et des jeunes, lecture des bagues des adultes)

→ Dans le cadre du suivi de la colonie, la structure animatrice a été interrogée par la commune et Tristan Roi sur la possibilité d'un élagage partiel des arbres. En effet, il a été constaté que les chênes rejettent de nouvelles branches sous les nids, les traversant et les déstructurant. A terme, ces branches mettent en péril la nidification des cigognes sur ces arbres et condamnent l'intérêt de la parcelle pour cette espèce d'intérêt communautaire ayant justifiée le contrat. Avant le contrat, il était préconisé de couper ces quelques branches menaçantes lors des campagnes de baguages des jeunes. La DREAL a donc été questionnée à ce sujet « A priori dans le cadre d'un contrat bois sénescents aucune intervention n'est autorisée. Toutefois, s'il s'agit seulement de couper les quelques nouvelles branches de l'année avec un simple sécateur c'est envisageable. Pas question toutefois d'utiliser une tronçonneuse, ni de couper d'autres branches qui auraient pour seul tort de gêner l'ascension lors du baguage. Si des interventions mécaniques régulières sont nécessaires pour entretenir les nids il faudra réfléchir à retirer les arbres concernés du contrat. » Les conditions météorologiques de cette année n'ont pas permis l'intervention de grimpeur/élagueurs mais il est envisagé l'année prochaine de couper ces quelques branches de façon manuelle au niveau des nids.



Photographies des nids traversés par les jeunes branches des chênes

### Contrats en cours d'instruction

- **Saugnac et Cambran**

Le contrat concerne une parcelle communale de 1,4 ha dont la gestion est confiée à l'ONF. Cette parcelle est boisée depuis de nombreuses années. Le sol y est très inégal et longuement inondé en hiver (présence de mares temporaires et de fossés). De nombreux vieux individus de Chêne pédonculé y sont présents. En accord avec la commune et l'ONF, un contrat est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il prévoit de créer un îlot de sénescence et de poser un panneau pédagogique sur l'intérêt du bois mort. Le diagnostic d'éligibilité est présenté en annexe (annexe 2).

- **Téthieu**

Le contrat concerne une parcelle communale de moins de 1,18 ha dont la gestion est confiée à l'ONF. Cette parcelle est boisée depuis plus d'un siècle et de nombreux vieux individus de Chêne pédonculé y sont présents. Elle représente de forts enjeux de conservation. Le contrat est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il prévoit d'appliquer la mesure favorisant le développement sénescents ainsi que la création d'un panneau pédagogique. Le diagnostic d'éligibilité est présenté en annexe (annexe 2).

Contrat	Nombre	Unités sous contrat	Montant
<b>F22712</b> Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Arbre disséminés	2	27 arbres	4 040 €
<b>F22712</b> Dispositif favorisant le développement de bois sénescents - Ilots de sénescence	2	2 ha	4 040 €
<b>F22714</b> Investissements visant à informer les usagers de la forêt	2 montants sur devis (~6 000€)		

### Montants prévisionnels des contrats en cours d'instruction

## Mesure 323 C

Le système de pâturage collectif barthais étant proche de celui des estives pyrénéennes, l'administration et le Conseil Général des Landes, jusqu'alors seul financeur des communes pour l'entretien des Barthes, ont suggéré en 2010 de s'engager dans la mesure 323 C du PDRH « en faveur du pastoralisme ». Cette mesure finance l'investissement dans le « matériel pastoral » au sens large, de la clôture au chien de berger en passant par l'héliportage.

Les formulaires et règles d'éligibilité ont été adaptés au contexte barthais par l'administration.



Les aides sont réparties entre l'Etat 35% du HT sur les travaux d'entretien (amélioration des dessertes, entretien des fossés,...) et l'achat de matériel pour le pâturage (clôture, parc de contention,...) et le Conseil Général 35% du HT. Le reste des dépenses, soit 30%, relevant de l'autofinancement des communes.

En 2012, les communes des Barthes ont pu bénéficier de contrats pour l'entretien des chemins, des clôtures, des ouvrages hydrauliques et d'art, et pour la lutte contre la jussie dans l'objectif de restaurer le parcours pastoral pour un montant total de 71 831.76 €

Type de contrat	Surface engagée	Prévisionnel sur 5 ans	
323 C	2010-2012	531 ha	154 606 €

Le Programme de Développement Rural Hexagonal touchant à sa fin, le respect des dates d'instruction a obligé les communes à déposer leurs dossiers 2014 cet été. Les résultats ci-dessous détaillent donc les demandes de travaux 2013 et 2014.

## Campagne 2013-2014

6 communes ont bénéficié du dispositif 323C en faveur du pastoralisme : Tercis-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Mées, Siest et Orist (annexe 3).

- Mees**

Descriptif	Travaux	Montant HT 2013	Montant HT 2014
Ensilage de jussie	entreprise	1 565.00 €	1 640.00 €
Arrachage mécanique de la jussie	entreprise	4 918.00 €	2 388.88 €
Arrachage manuel de la jussie	régie	1 791.65 €	-
Restauration ouvrage hydraulique	entreprise	-	6 912.00 €
Broyage des refus	régie	969.60 €	969.60 €
Création d'une clôture	régie	1 345.97 €	1 321.22 €
Plantation de saules (Hors FEADER)	régie	157.23 €	157.23 €
Frais de carburant (Hors FEADER)	régie	521.50 €	521.50 €
<b>Total</b>		<b>11 268.95 €</b>	<b>13 910.43 €</b>

- Orist**

Descriptif	Travaux	Montant HT 2013	Montant HT 2014
Interventions diverses	régie	1991.24 €	1 769.48 €
Travaux hydrauliques	entreprise	735.00 €	1 004.64 €
Restauration des seuils	entreprise	1278.00 €	-
Arrachage manuel de la jussie	entreprise	1723.60 €	1 150.80 €
Entretien des clôtures	entreprise	-	2 451.80 €
Lutte contre la jussie	entreprise	1565.00 €	1 961.44 €
<b>Total</b>		<b>7292.84 €</b>	<b>8 338.16 €</b>

- Rivière-Saas-et-Gourby**

Descriptif	Travaux	Montant HT 2013	Montant HT 2014
Broyage, ensilage et exportation de la jussie	entreprise	2 730.00 €	1 640.00 €
Déplacement des engins (tracteur + rotavator)	entreprise	200.00 €	500.00 €
Achat de cailloux pour entretien des chemins	entreprise	2 800.00 €	1 740.00 €
Matériel pour clôture	entreprise	944.31 €	944.31 €
Curage de fossés	entreprise	-	5 000.00 €
Girobroyage des chemins	régie	2 347.28 €	937.09 €
<b>Total HT</b>		<b>9 021.57 €</b>	<b>10 761.40 €</b>

- Saint-Vincent-de-Paul**

Descriptif	Travaux	Montant HT 2013	Montant HT 2014
Broyage des refus	régie communale	212.46 €	-
Matériel pastoral (passage canadien, portail..)	régie communale/entreprise	3 447.24 €	-
Arrachage de la jussie	entreprise	7 285.40 €	-
Curage des bassins dessableurs	entreprise	-	1 200.00 €
Clôtures	entreprise	7 680.00 €	3 600.00 €
<b>Total</b>		<b>18 625.10 €</b>	<b>4 800.00 €</b>

- **Siest**

Descriptif	Travaux	Montant HT 2013	Montant HT 2014
Réparation de la clôture	entreprise	420.14 €	
Amélioration de la voirie pastorale	entreprise	2 310.00 €	€
	<b>Total</b>	<b>2 730.14 €</b>	

- **Tercis-les-Bains**

Descriptif	Travaux	Montant HT 2013	Montant HT 2014
Lutte contre la jussie	régie communale et entreprise	11 762.31 €	14 165.00 €
Lutte contre le bidens	entreprise	320.00 €	240.00 €
Réparation pont	Entreprise/régie	594.10 €	-
Restauration des terrasses	Entreprise/régie	794.10 €	2 994.12 €
Réfection des chemins	régie	864.60 €	891.18 €
Curage des fossés	entreprise	1 100.00 €	1 200.00 €
Réfection clôtures	entreprise	2 123.94 €	3 801.55 €
Réglage niveaux d'eau (hors FEADER)	régie	491.75 €	519.86 €
	<b>Total</b>	<b>16 140.80 €</b>	<b>23 811.71 €</b>

### Etude Foin (cf. amélioration de connaissance)

Sont éligibles à la mesure 323 C les études ou analyses permettant d'améliorer l'animation par une meilleure connaissance des systèmes pastoraux concernés. A ce titre, une étude sur la qualité nutritive du foin des Barthes et sur la faisabilité économique d'une labellisation a été réalisée en 2012 et s'est poursuivie en 2013. Les modalités sont détaillées dans le paragraphe « Amélioration des connaissances ».

Descriptif	Travaux	Montant HT
Etude qualité nutritive du foin	entreprise	2012 - 1 408.35 €
		2013 - 3 840.00 €
	<b>Total</b>	<b>5 248.35 €</b>

### Bilan de la campagne 2013-2014

Ce tableau tient compte du **programme prévisionnel 2013-2014** pour lequel une demande de subvention a été effectuée via la mesure 323C. L'état d'avancement effectif de ces programmes n'est pas connu à l'heure actuelle.

Communes	2013-2014 (montant HT)
Mèes	25 179.38 €
Orist	15 631.00 €
Rivière Saas et Gourby	19 782.68 €
St Vincent de Paul	23 425.10 €
Siest	2 730.14 €
Saubusse	0.00 €
Tercis les bains	39 952.51 €
Etude foin	3 840.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 540.81 €</b>



## Contractualisation Agricole

Depuis 2007, des Mesures Agri-Environnementales territorialisées sont proposées aux agriculteurs afin de les inciter à entretenir leurs prairies de façon raisonnée pour maintenir les milieux ouverts remarquables du site. En 2012 et 2013, les contractants de 2007 et 2008 renouvellent leur contrat.

Type de contrat		Surface engagée en cours	Engagement financier total
MAEt	<b>2007-2013 : 138 contrats</b>	<b>1 330 ha 9 561 ml</b>	<b>2 787 560 €</b>

8 contrats sont proposés aux exploitants agricoles du site en plus de la Protection des Races Menacées.

Habitats / couverts	Codes MAE	Objectifs et priorités	Financement : Etat + UE
Groupements prairiaux <i>Prairie de fauche</i>	AQ_BART_PF1	Valoriser les prairies permanentes et inciter à leur entretien régulier ; garantir la pérennité de ces milieux écologiquement remarquables. Priorité 1	211 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de pâture</i>	AQ_BART_PP1		281 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de fauche</i>	AQ_BART_PF2		261 €
Groupements prairiaux <i>Prairie de pâture</i>	AQ_BART_PP2		314 €
Milieux en déprise agricole	AQ_BART_EM1	Maintien voire augmentation des superficies en prairies . Priorité 3	336 €
	AQ_BART_EM2		351 €
Reconversion Culture/prairie	AQ_BART_RC1	Reconquérir des espaces prairiaux dans le territoire. Priorité 3	386 €
Réseau hydraulique artificiel	AQ_BART_FO1	Priorité 2	2,84 €

### Diagnostics préalables

Rappel : Les contrats « ouverture », « humidification » et « fossé » sont soumis à diagnostic préalable.

Cette année, deux diagnostics préalables ont été réalisés : un pour un contrat fossé sur Saint-Marie-de-Gosse déclaré défavorable et un pour contrat réouverture déclaré favorable (annexe 4).

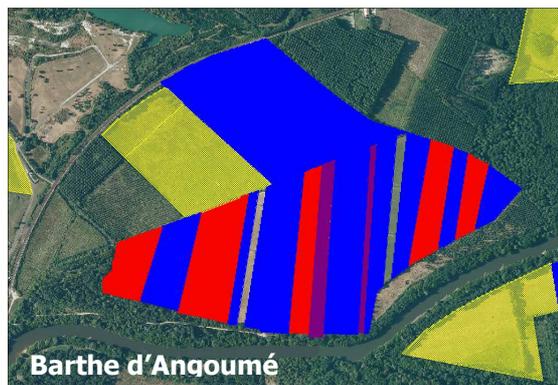
### Campagne 2013

La campagne de contractualisation de 2013 a été peu importante. Les contractants de 2008, peu nombreux, ont renouvelé leurs contrats. Les contrats fossés et reconversion n'ont pas été proposés du fait d'une enveloppe régionale réduite et afin d'assurer l'acceptation des contrats « prairies ».

Type de contrat	Nombre de contrat	Unité sous contrat	Montant pour 5 ans
AQ_BART_PF1	15	65.75 ha	69 366.25 €
AQ_BART_PF2	5	18.19 ha	23 737.95 €
AQ_BART_PP1	9	35.22 ha	49 484.10 €
<b>Total</b>			<b>142 588.30 €</b>

## Cartographie

La cartographie des îlots contractualisés a été mise à jour (annexe 5). En exemple, La barthe d'Angoumé avec en bleu la mesure AQ\_BART\_PP1 soit entretien des prairies par pâturage, en rouge la mesure AQ\_BART\_PF1 soit entretien des prairies par fauche, en violet la mesure AQ\_BART\_PF2 soit entretien des prairies par fauche avec mise en défens de 3 % et en jaune les îlots agricoles non contractualisés.



## Dérogation et brûlage du foin

L'inondation printanière exceptionnelle n'a pas permis aux contractants de respecter leurs engagements pris dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt) en termes d'entretien des prairies par fauche et par pâturage. Le foin, couvert d'eau pendant plusieurs semaines, n'était plus valorisable et la mise en pâture a dû être décalée.

Une démarche de levée des contraintes des MAE a été demandée par le service agricole de la DDTM dans le cadre du dossier plus large de déclaration des calamités agricoles pour le Département des Landes. L'arrêté 1105 correspondant a été pris le 28 juin 2013 (annexe 6).

Pour les MAEt Barthes, et uniquement pour cela, Barthes Nature, en tant qu'opérateur agri-environnemental, a fait la demande collective de la levée des contraintes. Les exploitants n'ont pas eu à faire la demande individuelle pour leurs MAEt. Cette levée de contrainte, en annexe 6, a inclus une demande de dérogation pour l'utilisation du brûlage comme solution d'entretien pour cette année uniquement.



Afin que les exploitants économisent les heures de travail et l'investissement matériel pour évacuer un produit non valorisable, la solution d'un nettoyage de déchets agricoles par brûlage a été choisie comme étant la plus efficace et la moins coûteuse.

Avec l'autorisation de la Préfecture et des services de la DDTM (arrêté 1317 du 11 juillet 2013 en annexe 6) et sous commandement du SDIS, 900 ha de barthes environ ont été brûlés entre fin juillet et fin août.

Un bilan complet de ces interventions cartographiées et un protocole de suivi des parcelles seront réalisés cette fin d'année.

## Bilan financier des contrats Natura 2000

Type de contrat		Surface engagée	Coût sur 5 ans
MAEt	<b>Total</b>	<b>119.16 ha</b>	<b>142 588.30 €</b>
323 C	<b>Total</b>	<b>481 ha</b>	<b>€</b>
Natura 2000	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
<b>Total</b>			<b>€</b>

## Charte

La charte Natura 2000 du site a été validée lors du COPIL en fin d'année 2011. Plusieurs projets de charte ont été lancés en 2012. En 2013, 4 projets de charte ont été finalisés (3 communes et 1 syndicat). Des actions de communication ont été réalisées et un document créé pour valoriser l'engagement des signataires.

## Communication

### Promotion de la Charte

Toutes les communes ont été invitées à venir prouver leur engagement en faveur du site lors du Copil via la signature de la charte (annexe 7).

## Valorisation des chartes signées

Un document est remis à chaque signataire par la structure animatrice. Il s'agit d'une présentation des enjeux écologiques existant sur leur parcelle qui intègre une cartographie des différents milieux naturels présents sur les surfaces engagées (tels que définis dans la Charte). A vocation pédagogique, il peut également être utilisé pour expliquer aux éventuels prestataires, les rubriques de la charte qu'il faut respecter sur chaque parcelle.

## Chartes signées en 2013

Les entités ci-dessous ont signé la charte lors du COPIL du 17 octobre. Les analyses cadastrales seront réalisées d'ici la fin 2013.

### Commune de St Martin de Seignanx

La commune a souhaité engager ses 38,5 hectares de parcelles barthaises sous la charte. Pour valoriser leur engagement, un document pédagogique leur a été remis (annexe 7) par la structure animatrice lors du COPIL.

### SIVU du Luy aval

Le SIVU du LUY AVAL est une structure qui gère les 65 kms du cours d'eau, depuis la confluence des Luys de France et de Béarn, à Castel-Sarrazin jusqu'à l'embouchure avec l'Adour à Tercis, soit 20 communes. Les 34 derniers kilomètres du Luy font partie du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour (de Sort en Chalosse à sa confluence avec l'Adour) soit 12 communes. Le SIVU a choisi de s'engager dans la Charte sur ce tronçon. Les avantages de cet engagement pour le SIVU sont multiples :

- La signature de la Charte Natura 2000 sera le moyen de renforcer la communication du SIVU montrant que les logiques écologique et économique vont de pair.
- D'un point de vue administratif, il est demandé au SIVU de procéder à une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, notamment celui des Barthes de l'Adour, dans de nombreux dossiers de déclaration ou autorisation de travaux (DDTM). L'adhésion à la charte symbolisera la prise en compte des enjeux du site, sachant que les travaux tels que réalisés aujourd'hui, semblent d'ores et déjà répondre à de multiples critères de la charte.
- Pour sélectionner les entreprises qui mettront en œuvre les travaux, le SIVU regarde particulièrement les critères de qualité, les moyens techniques et l'approche du chantier. Le fait d'annexer la charte NATURA 2000 au cahier des charges des appels d'offres renforcera la notion de respect du milieu et incitera les entreprises à bien prendre en compte ces exigences dans leur réponse.



### Commune de Sagnac et Cambran

La commune souhaite inscrire ses parcelles communales sous la Charte. L'analyse cadastrale n'est pas finalisée à ce jour (mi-octobre) mais sera réalisée d'ici la fin de l'année. Comme pour St Martin de Seignanx, un document pédagogique sera fourni à la commune une fois les parcelles choisies.

### Commune de Téthieu

La commune souhaite inscrire ses parcelles communales sous la Charte. L'analyse cadastrale n'est pas finalisée à ce jour (mi-octobre) mais sera réalisée d'ici la fin de l'année. Comme pour St Martin de Seignanx, un document pédagogique sera fourni à la commune une fois les parcelles choisies.

Type de contrat		Nombre signataires	Surface engagée
Charte	<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>&gt; 38,5 ha 34 kms du Luy</b>

## Animation de la charte pour fin 2013 et 2014

- Les communes des 7 barthes communales bénéficiant de l'A323C seront invitées à signer en 2014
- La Communauté de commune du Seignanx, devenue récemment propriétaire d'une partie de la tourbière de Passeben à St Laurent de Gosse, a été contactée en 2013 mais n'a pas encore délibéré à ce jour.

### Étude foin

Les Barthes sont historiquement une zone d'élevage et de production de foin. Pourtant, dans le contexte socio-économique actuel, on constate une tendance de plus en plus accrue à la diminution de l'activité d'élevage dans la zone. Il s'agit alors de réfléchir à une revalorisation des productions agricoles Barthaises (foin), en accord avec le respect des impératifs environnementaux, afin d'anticiper une possible baisse économique des Barthes.

Ainsi, une étude sur la qualité nutritive du foin des Barthes a été initiée en 2012, avec les prélèvements de 41 échantillons de foin. Celle-ci devait être complétée cette année 2013 par de nouveaux échantillonnages et une étude de marché, dans le but d'étudier la faisabilité d'une labellisation type « AOC foin de Crau ».

Cependant, le printemps diluvien a rendu cette campagne 2013 particulièrement critique pour les Barthes, puisque celles-ci ont été inondées sur une durée record, entraînant la perte du foin sur une grande partie des parcelles. La priorité a donc été à la gestion de la crise : comment « nettoyer » au plus vite les prairies devenues impropres à la consommation animale pour espérer une repousse avant l'hiver ? Quels sont et seront les conséquences de la crue printanière aux niveaux économique ? Écologique ? Social ? Quelles prévisions peut-on faire sur l'avenir à court et moyen termes de la filière après ces intempéries ?

Dans ces circonstances, l'étude initialement prévue a été réorientée vers une étude socio-économique autour de la filière foin des Barthes, la prise en charge de la gestion de la crise entrant pleinement dans ce cadre en permettant de mettre en lumière certains aspects organisationnels de la filière, et de mieux comprendre les systèmes d'exploitations Barthais et leurs fonctionnements. Pour ce faire, un questionnaire très complet sur la production de foin dans les Barthes a été distribué à l'ensemble des producteurs de la zone (annexe 8), et le plus souvent complété en rendez-vous personnalisé ou en groupe de travail par secteur.



De plus, le brûlage dirigé est apparu comme une solution permettant de « nettoyer » rapidement les prairies. Il est alors devenu nécessaire de régler les questions administratives liées aux demandes de brûlage, et de faire le lien entre les différents acteurs de l'opération, et en particulier entre le S.D.I.S. et les agriculteurs.

### Odonates

Lors de l'élaboration du DOCOB en 2006, trois espèces d'odonates ont été inscrites dans le Formulaire Standard de Données (FSD) du site : le Gomphe de Graslin, la Cordulie à corps-fin et l'Agrion de mercure. Faute de budget alloué aux inventaires de terrain, la localisation et l'évaluation des états de conservation de ces espèces sur le site ont été basés sur de la bibliographie.



De gauche à droite : Agrion de mercure, Gomphe de Graslin et Cordulie à corps-fin

Depuis le lancement de l'animation du site, ces odonates sont observés ponctuellement sur les barthes et le Luy. Parallèlement, le Plan National d'Actions en faveur des Odonates est décliné au niveau de l'Aquitaine et ces espèces y sont ciblées. Il est donc apparu important, en 2013, de mener à l'échelle du site une étude de la répartition des espèces et des habitats qu'elles utilisent. Des mesures de conservation de ces espèces pourront alors être envisagées sous la forme de contrats Natura 2000.

Les résultats de cette étude montrent que le Gomphe de Graslin et la Cordulie à corps-fin sont présents sur l'ensemble du Luy et ses berges (34 kms) et que l'Agrion de Mercure est retrouvé sur les ¾ des communes barthaises.



### Suivi administratif

#### Contrats Natura 2000

De nombreux contrats ni agricoles ni forestiers ont été signés et sont en cours de réalisation dans les barthes. Un point sur les demandes de paiement a été fait avec la DDTM et tous les signataires n'ayant pas encore déposés leur demande de paiement.

#### Contrats MAEt

Plusieurs exploitants ont été contrôlés sur leur MAEt Barthes. Un problème est apparu pour les éleveurs en contrat pâture AQ\_BART\_PP1 sur le calcul du chargement en bétail dans les parcours collectifs.

Barthes Nature a envoyé un courrier aux services de la DDTM en avril afin d'éclaircir certains points et de répondre aux demandes des services de l'ASP (annexe 9).

En effet, depuis 2007, il est possible de souscrire des Mesures Agri-Environnementales territorialisées dans le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour dont la mesure pâture appelée AQ\_BART\_PP1.

Lors du montage des premières MAEt, il avait été demandé que le plan de gestion pastoral exigé dans l'engagement unitaire Herb\_09 serait rédigé dans le corps du cahier des charges sous le paragraphe 3.2 « règles spécifiques » et ferait office de plan de gestion pastoral pour tous les contractants de cette mesure. Cette décision était due au nombre de contractants potentiels très élevé qui ne permettait pas l'élaboration de ce plan pour chaque exploitant concerné.

Suite à un contrôle en 2012, les services de contrôle ont exigé que dorénavant, chaque contractant de la mesure AQ\_BART\_PP1 devait avoir, chez lui, les statuts de l'ASA faisant office de plan de gestion pastoral, la liste des animaux pâturant dans l'année en cours et la liste des agriculteurs utilisant la barthe avec les surfaces correspondantes. Cependant, il s'avère que certains de ces documents ne concernent pas le contractant et/ou que certaines de ces informations sont privées et non diffusables de par le respect de la Loi Informatique et Liberté.

Nous avons expliqué par ce courrier que :

- Les ASAs n'ont pas dans leur statut ou dans leur règlement de diagnostic pastoral ou autre paragraphe qui pourrait en faire office. C'est une association des propriétaires et non des exploitants. De plus, les parcours pastoraux sur lesquels sont calculés les chargements incluent le territoire des ASAs mais également des surfaces communales hors ASA.

- Nous ne pouvons fournir à chaque contractant qu'un nombre d'animaux mais sans le nom de leur propriétaire. Ce nombre ne peut être fourni qu'après le 15 octobre (au mieux). Il est bien spécifié dans le cahier des charges, validés par les Services de l'Etat en 2007 puis chaque année depuis, que le contractant ne s'engage qu'à respecter le chargement minimum de 0.6 UGB/ha sur ses ilots sous contrat en collectif. Il ne peut être responsable du taux de chargement collectif.



- La liste des agriculteurs utilisant la barthe peut être fournie par l'administration (pour ce qui est des contractants) et ce après la pré-instruction des dossiers mais en aucun cas ne peut être publiée à l'usage de chaque contractant. Ce sont des données d'ordre privées et confidentielles. Pour les autres utilisateurs des parcours collectifs (privés ayant des chevaux), la liste de l'année en cours n'est accessible qu'après le 15 octobre, les communes et ASAs ne faisant les comptes qu'à ce moment là.

Il est également nécessaire de rappeler que, pour les parcours collectif des Barthes de l'Adour, l'engagement de respect du chargement est surtout important pour ce qui est de l'intervalle minimum, seul point dont le contractant a la responsabilité sur ses ilots engagés. Il est bien spécifié dans le cahier des charges que :

- pour le chargement minimum de 0.6 UGB/ha, le contractant doit respecter ce chargement minimum sur sa surface engagée (donnée disponible lors du contrôle chez lui). **Si le chargement collectif est sous ce seuil, le contractant n'en est pas responsable.**
- Pour le chargement maximum de 1.4 UGB/ha, il ne sera jamais dépassé par le collectif (pas assez de bêtes) et le contractant a le droit de le dépasser sur ses ilots sous contrat dans le parcours collectif.

### Veille

Suivi de l'évolution des projets/travaux ayant été porté à connaissance des services de l'Etat en 2012 dans le cadre de la mission d'animation « d'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences » et de « veille sur les projets émergents sur le site Natura 2000 ». Ces projets pouvaient avoir une incidence sur l'état de conservation du site et des habitats et espèces ayant justifié sa désignation :

- Travaux sur une tonne de chasse sur la commune de Pey
- Création d'un étang de loisirs à Josse
- Projet de création de sentier sur la commune de Heugas
- Travaux dans la Barthe communale de Saubusse
- Création d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de Bayonne (64)

### Accompagnement

#### Travaux sur le pont de la Marquèze

Dans le cadre de travaux à mener par le Conseil Général sur le pont de la RD83 enjambe l'Adour entre Pey et St Jean de Marsacq, le bureau d'étude chargé de l'évaluation d'incidence a pris contact avec la structure animatrice pour obtenir données précises sur les enjeux du site Natura 2000 existant à proximité du pont, notamment : Angélique des estuaires, Marsilée à quatre feuilles, chiroptères. En effet, compte tenu des délais imposés au bureau d'étude, les inventaires de terrain seraient incomplets et l'évaluation des incidences serait fondée en grande part sur un recensement bibliographique des enjeux locaux.

#### Participation des structures animatrices

Fourniture de données sur le secteur.



qui  
des

#### Travaux d'entretien des berges de l'Adour

Suite aux crues hivernales, des dégâts importants ont été causés aux digue/berges de l'Adour. la commune de St Martin de Seignanx a ainsi demandé à la DDTM des renseignements sur les périodes d'intervention réaliser les travaux sur les berges tout en tenant compte des enjeux écologiques.

#### Participation des structures animatrices

A la demande de la DDTM, les structures animatrices ont expliqué que les problématiques des digues et des berges devaient être traité par la structure animatrice du site Natura 2000 « L'Adour » et non celles du site des Barthes de l'Adour.



pour

#### Projet d'aménagement de plan d'eau à Pey

Dans le cadre d'un achat d'une tonne de chasse à Pey par un particulier, bureau d'étude a été chargé de réaliser une étude sur la faisabilité (technique et surtout administrative : Loi sur l'Eau, évaluation des incidences) d'un réaménagement de la dite tonne. Le bureau d'étude a donc sollicité la structure animatrice pour évaluer les contraintes d'un réaménagement prenant en compte les enjeux du site Natura 2000.

#### Participation des structures animatrices

Participation à une réunion technique sur place et fourniture de données sur le secteur.



un

#### Entretien d'un ouvrage hydraulique à St Martin de Seignanx

Suite à la formation sur la Loi sur l'Eau et les évaluations d'incidence en novembre 2012, l'ASA rive droite de l'Adour a sollicité la structure animatrice pour connaître les démarches administratives à suivre pour des travaux d'entretien sur un ouvrage hydraulique frontal à l'Adour.

#### Participation des structures animatrices

Explication de la démarche administrative à suivre à l'ASA, prise de contact avec le service police de l'eau de la DDTM, suivi de l'avancé du dossier.



## Entretien des digues à Dax

L'association Cistude Nature a mené un programme pluriannuel d'étude de conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine par 2004-2008. Le site de Dax est l'un des sites pilotes du programme. Les données issues de cette étude sont particulièrement précises et complètes. Elles ont été fournies à la structure animatrice technique afin que des actions de gestion puissent être mises en place pour préserver l'espèce qui est d'intérêt européen. Parallèlement, la commune de Dax mène une réflexion autour de son projet d'aménagement du Bois de Boulogne dans lequel elle souhaite intégrer les enjeux liés à la Cistude d'Europe.

Dans ce contexte, la commune de Dax a sollicité la structure animatrice technique afin de permettre à l'Institution Adour de mener des diagnostics sur l'état des digues de Dax suite aux fortes crues hivernales durant les mois de juin et juillet 2013 tout en préservant au maximum les tortues Cistude d'Europe présentes localement.

### Participation des structures animatrices

Une note a été rédigée (annexe 10) et transmise à la commune de Dax.

## Groupe de travail plans d'eau

Dans le site Natura 2000 des Barthes de l'Adour, un nombre important de plans d'eau a été recensé. Ces plans d'eau, le plus souvent utilisés pour la chasse à la tonne, peuvent accueillir des habitats et espèces d'intérêt communautaire et ont besoin d'un entretien régulier afin de conserver leur fonctionnalité.

Afin que cet entretien se fasse dans le respect des habitats et espèces du site Natura 2000 et dans le respect de la Loi sur l'Eau, les structures animatrices ont souhaité rédiger une fiche à destination des propriétaires ou utilisateurs de ces plans d'eau. Cette fiche a pour objet de lister les préconisations pour réaliser un entretien de son plan d'eau de façon raisonnée et en limitant les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Pour rédiger cette fiche, une réunion a été organisée avec les services de l'Etat, le Conseil Général et la Fédération des Chasseurs des Landes. Les objectifs de cette rencontre étaient de séparer les questions qui concernent la Loi chasse de ce qui concerne les plans d'eau, de faire le point sur la nomenclature Loi sur l'Eau et le type de dossier pour chaque situation, le contenu des dossiers et les préconisations d'entretien.

Plusieurs questions restant en suspens, il a été décidé de remettre à plus tard la rédaction de cette fiche dont le projet présenté en séance est incomplet et à corriger.



## Suivi des actions de développement durable sur le territoire

### Participation réseau local Natura 2000

Participation au COPIL des Barthes de l'Adour en septembre 2013 à Sainte Marie de Gosse (ZPS) et aux groupes de travail le 18 février.

Participation au groupe de travail en janvier et février ainsi qu'au COPIL du site « Zone humide du Métro » en juin à Tarnos

### Mise en œuvre du programme de reconquête des habitats de l'anguille

Suite à une étude menée en 2009 sur la barthe de Pey par l'ONEMA et dans le cadre de l'animation du PLAGEPOMI par l'Institution Adour, la restauration de la continuité écologique est envisagée sur 20 systèmes considérés comme prioritaires sur les 300 ouvrages des Barthes de l'Adour.

Parmi ceux-là, ont été choisis 4 sites pilotes afin de tester l'étude et la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil de l'anguille : Pey, Saint-Etienne-d'Orthe, Saint-Martin-de-Seignanx et Tercis-les-Bains.

Le Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques a repris ce dossier comme une priorité en 2012 après 2 années de dormance et a créé un groupe technique composé de tous les acteurs de l'eau afin de mettre en œuvre les expérimentations.

L'Institution Adour est maître d'ouvrage de l'étude préalable. Elle a récupéré les données l'étude ONEMA afin de construire le cahier des charges. Des réunions d'informations ont été organisées en 2012 à Saint-Martin de Seignanx et Tercis et en 2013 à Pey pour Pey et Saint-Etienne.

Le lancement de l'étude était prévu en 2013 après validation du cahier des charges par le groupe technique réuni le 1<sup>er</sup> mars mais l'identification des responsables des ouvrages a ralenti le projet. Des réunions avec l'Etat, l'Institution Adour, les Syndicats de berges concernés, les communes et les ASA vont être organisées sur chacun des sites pour désigner le responsable des ouvrages à l'automne 2013.

### Participation des structures animatrices

Barthes Nature et le CPIE Seignanx Adour avaient participé en 2009 au choix de Pey et ont sollicité les services de l'Etat depuis pour que le dossier aboutisse. Les deux structures participent donc à la nouvelle organisation et sont membres à part entière du groupe technique ainsi que des comités de suivi locaux. Leurs rôles est de s'assurer de la prise en compte de tous les enjeux écologiques des Barthes dans la mise en œuvre de mesures pour l'anguille mais également des enjeux socio-économiques en se faisant l'interlocuteur privilégié des usagers des sites pilotes.

2013 : 2 réunions du comité de pilotage, 1 réunion de comité de suivi local, 1 réunion calage avec DDTM, 4 réunions prévues pour la responsabilité des ouvrages.



Porte de Castet à St Martin de Sgnx

## Communes

Dans le cadre du règlement départemental du Conseil Général des Landes sur les Espaces Naturels Sensibles, tout territoire en ENS doit réunir une fois par an au moins un comité de site, responsable de la gestion de celui-ci. C'est le cas des 7 barthes communales que sont Mées, Orist, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Siest et Tercis-les-Bains.

La création de ces comités de site a d'autant plus d'importance pour ces espaces que les communes souscrivent des contrats dans le cadre de la mesure 323C et que le CPIE Seignanx Adour met en œuvre une étude sur les moyens de lutte contre la jussie avec un appui technique à ces mêmes communes sur le même territoire, tout cela cofinancé par les Conseil Général des Landes.

Le rôle de ces comités de site est de prévoir les travaux nécessaires à la bonne gestion des barthes communales (entretien des chemins, clôtures, points d'abreuvement, restauration du pâturage, lutte contre la jussie, investissement nécessaire au bétail...).

Ces comités de site sont composés des élus de la commune, des services du Conseil Général, des structures socioprofessionnelles concernées (Fédération des Chasseurs et des pêcheurs des Landes, ONF, DDTM, ONEMA, ONCFS, Barthes Nature..) et des acteurs locaux (ACCA, APPMA, Agriculteurs, ASA).

### Participation des structures animatrices

Les structures animatrices ont participé aux différents comités afin que soient pris en compte dans les projets de travaux les intérêts écologiques de la barthe et les enjeux socio-économiques. Elles font également le lien entre les différents dossiers en cours et les différentes mesures de gestion (Contrats Natura 2000, Contrat 323C, Evaluation d'Incidences, PLAGEPOMI, valorisation du territoire...).

En 2013 : 4 comités de site, 1 groupe de travail préparatoire (CG40, DDTM, FDC), 1 réunion bilan de l'étude jussie



Barthe communale de Orist

## Mesures compensatoires

### Autoroute de Sud de la France pour la mise en 2 X 3 voies de l'A 63 entre Biriadou et Ondres

Dans le cadre de la mise à 2 X 3 voies de l'A 63 entre Biriadou et Ondres, les Autoroutes du Sud de la France (ASF) sont tenues par arrêté ministériel de mettre en œuvre des mesures compensatoires sur 225 ha de zones humides. Les Barthes de l'Adour sont un des quatre secteurs sur lesquels ces mesures doivent s'appliquer. ASF a confié à CDC Biodiversité la préparation de ce programme de mesures compensatoires. Aujourd'hui, ASF s'est rendu acquéreur de 50 ha et a signé des conventions de gestion sur 50 ha sur le site de la tourbière du Grand Moura de Montrol à Saint-Laurent-de-Gosse.

### Participation des structures animatrices

Participation à la réunion de présentation des propositions de gestion du site.

### Conseil Général des Landes pour le contournement de DAX

La réalisation de la déviation Est de Dax est assortie d'un dispositif de mesures compensatoires. Dans ce cadre, le Conseil Général des Landes a invité les structures animatrices à participer au Comité de Pilotage relatif à la mise en œuvre des mesures compensatoires qui auront lieu sur différents sites des Barthes de l'Adour.

### Participation des structures animatrices

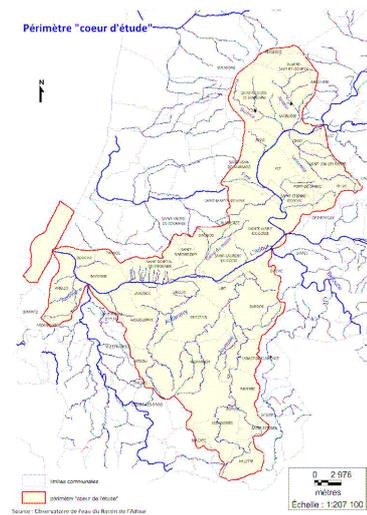
Fourniture au Conseil général de l'atlas cartographique du site pour la recherche de zone de compensation.

## Projet de SAGE

La Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour porte une étude préalable sur la possibilité d'élaborer un SAGE Adour Aval. L'objectif est de faire un diagnostic global sur le territoire de l'Adour Aval, des bassins versants du Gave de Pau, de la Bidouze, de la Nive afin de choisir l'outil de gestion de l'eau le plus approprié, pour l'ensemble ou par bassin.

### Participation des structures animatrices

Le CPIE Seignanx Adour a eu un entretien avec la chargée de mission responsable de l'étude préalable et lui a fourni des données sur le territoire des Barthes et ses problématiques. La structure animatrice a été invitée à participer aux différentes réunions du groupe de travail sur les Barthes.



Périmètre d'étude du projet de SAGE Adour aval

## Valorisation des territoires

### Carrière de Tercis- SCAP

Le site des carrières de Tercis a été proposé au ministère de l'écologie, qui a accepté, en tant que projet éligible à la SCAP, pour son intérêt géologique majeur de référence internationale pour le stratotype Campanien - Maastrichtien. Une étude de faisabilité pour un classement en réserve naturelle, nationale ou régionale est actuellement en cours, menée par le Aquitaine associé à la FDC40, au CPIE Seignanx & Adour et à Barthes Nature.

### Participation des structures animatrices

Participation aux réunions du comité de suivi (collectivités, services et établissements publics de l'État, associations, personnalités scientifiques)



l'a

CEN

## Tourisme durable – coopération avec la Wallonie (Belgique) et l'Andalousie (Espagne)

Dans le cadre du programme LEADER porté par le Pays Adour Landes Océanes, deux voyages en Wallonie et en Andalousie ont été organisés en 2012 sur le thème du tourisme durable afin de découvrir comment les belges et les espagnols concilient le développement local et la prise en compte des enjeux écologiques.

### Participation des structures animatrices

En 2013, Barthes Nature a participé à la réunion de restitution des deux voyages afin de comparer les retours d'expérience des deux voyages et discuter avec tous les participants des éléments qui seraient reproductibles sur nos territoires.

## Participation aux plans de restauration régionaux ou nationaux

### Programme Papillons menacés des zones humides d'Aquitaine

#### Présentation du programme

Fadet des laïches, Azuré des mouillères, Azuré de la Sanguisorbe, Cuivré des marais, Damier de la Succise... derrière ces noms bien mystérieux pour la plupart d'entre nous se cachent **5 papillons menacés** de disparition. Bien que bénéficiant d'un statut de protection au niveau national et/ou européen en raison de leur rareté et de leur extrême vulnérabilité, ces espèces subissent encore aujourd'hui de lourdes menaces consécutives à la dégradation, voire à la disparition de leur milieu de vie : les zones humides.



Ce constat récurrent depuis plusieurs années devient de plus en plus inquiétant. Il est à l'origine de l'élaboration d'un programme régional d'étude et de sauvegarde, destiné à mieux connaître le fonctionnement de ces espèces. Il permettra également d'identifier les actions à mettre en œuvre pour enrayer les processus de raréfaction de ces papillons et favoriser le maintien et le développement de leurs populations en Aquitaine.

### Participation des structures animatrices au programme :

Le CPIE a participé à la réunion de présentation du bilan des actions menées durant la première phase du programme. Les structures animatrices suivront les avancées de ce programme et sont notamment en attente sur les préconisations de gestion en faveur du Cuivré des marais.

# Plan National d'Actions en faveur des Odonates 2011-2015

libellules et demoiselles menacées



Ce Plan National d'Actions a pour objectif : l'évaluation et l'amélioration de l'état de conservation des espèces d'odonates menacés

- acquérir des données quantitatives sur l'état de conservation des espèces
- améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats en France

Ce Plan National d'Actions est coordonné à l'échelle nationale mais décliné à l'échelle régionale en Plan Régional d'Actions en faveur des Odonates d'Aquitaine (PRAO Aquitaine). Le PRAO Aquitaine est en cours de rédaction. La structure opératrice de son élaboration est le CEN Aquitaine.

Dans les Barthes de l'Adour, quatre espèces d'Odonates sont concernées par ce plan d'action : l'Agrion de mercure, le Gomphe de Graslin, la Cordulie à corps-fin et le Gomphe à pattes jaunes. Les trois premières espèces sont d'intérêt communautaire. Elles représentent toutes deux des enjeux importants sur le site des Barthes de l'Adour.

## Participation des structures animatrices au programme :

Pour répondre à l'objectif d'améliorer les connaissances sur ces deux espèces, les structures animatrices ont d'ores et déjà communiqué au CEN Aquitaine l'ensemble des données acquises sur ces espèces dans les barthes depuis la naissance du site Natura 2000. Afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces, les structures animatrices ont proposé d'effectuer des inventaires complémentaires en 2013. L'Agrion de mercure a été recherché sur les petits cours d'eau présentant des herbiers aquatiques dans les barthes et le Gomphe de Graslin a été recherché sur le Luy. Ces données seront ensuite communiquées au CEN Aquitaine afin d'être intégrées et prises en compte dans le PRAO Aquitaine.

## 5. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

### COMMUNICATION

#### Site web

Le site web créé en 2011 est régulièrement mis à jour en 2013 afin d'informer sur les actualités du site des barthes de l'Adour. Les bilans de 2012 et 2013 ont été mis en téléchargement ainsi que les documents de présentation du COPIL 2013 ainsi que la Marsilée 2. Les sorties Natura de 2013 ont été annoncées via le site. L'atlas cartographique Natura 2000 du site est téléchargeable en plusieurs tomes. La Marsilée et le résumé non technique du DOCOB sont également disponibles.

#### La Marsilée



Il s'agit de la lettre d'information à destination des usagers des Barthes de l'Adour (annexe 11). Imprimée en 250 exemplaires, elle sera distribuée aux acteurs du territoire.

Au sommaire :

- Le témoignage d'un agriculteur barthais
- Le Luy, l'engagement du SIVU du Luy aval par la Charte et zoom sur l'inventaire des libellules des barthes
- La forêt, témoignage de la commune de Candresse et de Tristan Roi chargé du suivi des cigognes et zoom sur l'inventaire des chauves-souris des barthes
- Les inondations dans les barthes : pourquoi, quand et comment ?
- Les barthes communales : fonctionnement et actions
- Informations diverses

#### L'exposition mobile

Afin de mettre à disposition des supports d'information sur le site Natura 2000 pour différentes journées organisées sur le territoire, les structures animatrices ont conçus, fin 2012-début 2013, 3 panneaux déroulants. Ces 3 « kakémonos » sont disponibles en 2 exemplaires et présentent Natura 2000, le réseau européen et le site des barthes de l'Adour, les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et enfin, les activités socio-économiques et les actions proposées.



Un mail a été envoyé à toutes les structures susceptibles d'être intéressées. D'autres peuvent toutefois faire une demande de prêt. Cette année, l'exposition a déjà été prêtée à l'APPMA de DAX pour une journée d'animation à Orx, l'animation « berges éphémères » à Dax et pour leur stand aux fêtes de Dax mi-août. La commune de Sainte-Marie-de-Gosse a également utilisé ces supports d'information lors de Festivador en juillet, Val d'Adour Maritime pour les journées du patrimoine le 14 septembre et la commune de Saint-Vincent-de-Paul lors de leur manifestation du 21 septembre. Les retours des utilisateurs traduisent l'efficacité pédagogique des panneaux.



Un **quatrième panneau** a été conçu en 2013 sur le fonctionnement hydraulique des barthes.

## INFORMATION SENSIBILISATION

### Les Réunions publiques

Une réunion publique est prévue en novembre.

### Des réunions d'informations sur les MAEt

Date : 29 mars 2013

Lieu : Yzosse

Description : Présentation des différents contrats proposés et des conditions d'éligibilité ainsi que les modalités de souscription.

Public : Agriculteurs

Nombre de participants : 12

### Des « avis d'inventaires »



Date : 23 avril et 24 mai 2013

Destinataires : toutes les communes des Barthes de l'Adour (28) et toutes les communes du Luy (12)

Outil : mail

Titre : Nous recherchons...

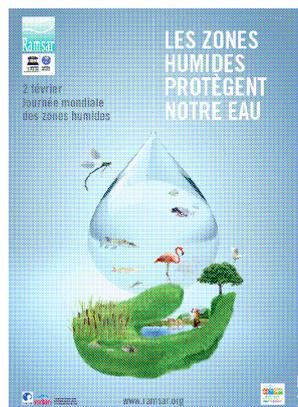
Communication : Les communes ont été informées de la mise en place d'inventaires naturalistes sur leur commune et des périodes de ces inventaires. Elles ont également été invitées à informer leurs habitants via la publication dans leur bulletin municipal (ou autre support de communication : site internet...) d'un article et de photos rédigé et proposé par les structures animatrices (annexe 12).

### Journée Mondiale des Zones Humides 2013

Date : 6 février 2013

Lieu : Orist

Titre : **Les Barthes de l'Adour richesse naturelle, épuration de l'eau et lutte contre les inondations**



Type de manifestation : Visite de la station d'eau potable et sortie nature dans les barthes

Description : Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides 2013, une sortie nature sur la commune d'Orist a été proposée autour du thème « Les zones humides protègent notre eau ». Une vingtaine de personnes été présente pour découvrir la barthe communale, vaste plaine alluviale de l'Adour, où sont situées les stations de pompage de l'eau potable locale.

Le rendez-vous a été donné à la station d'eau potable de la commune. Le Syndicat de la basse vallée de l'Adour (SIBVA) a organisé une visite de cet équipement, en présence de Mr le Maire. Le cheminement de l'eau, des nappes souterraines jusqu'au robinet, a été présenté aux participants, démonstration à l'appui, par M. POMAREZ, directeur du SIBVA, et M. GINESTAL, technicien de la station.



La deuxième partie de l'animation s'est déroulée dans la barthe d'Orist qui suite aux épisodes pluvieux des semaines précédentes, offrait un vaste paysage inondé. La barthe d'Orist fait partie du réseau écologique européen Natura 2000 qui a pour objectif de préserver la biodiversité communautaire. Les participants et les animateurs ont pu échanger sur la richesse naturelle des barthes de l'Adour et leurs rôles majeurs dans l'épuration de l'eau et la lutte contre les inondations.

L'animation proposée a été sélectionnée au niveau national et un article est paru dans le

bilan national de la JMZH 2013.

Public : grand public

Nombre de participants : 24

## Chantier participatif Natura 2000

Date : 12 octobre 2013

Lieu : Saugnac et Cambran

Titre : **Chantier : nettoions la nature**



Description : Des étudiants du Lycée agricole de Oeyreluy proposent d'organiser une journée « chantier de nettoyage collectif » sur une parcelle de la commune de Saugnac et Cambran sur laquelle un contrat Natura 2000 forestier a été initié. La structure animatrice et la commune les ont accompagné dans leur démarche et co-animé la journée.

Public : grand public

Nombre de participants : une trentaine attendue

## Sorties nature « à la découverte des Barthes » du CPIE Seignanx Adour

Ces sorties nature ont été organisées par le CPIE Seignanx et Adour en dehors de l'animation du site dans le cadre de leur programme annuel d'animation. Elles sont présentées dans ce bilan d'animation car chacune de ces animations a permis de sensibiliser le grand public aux enjeux et objectif du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour.



Date : 24 avril 2012

Titre : A la découverte des Barthes de Ste Marie de Gosse

Description : « Dans le cadre du Printemps des Landes, le CPIE, en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays Tyrossais, a proposé une balade découverte des Barthes de l'Adour à Ste Marie de Gosse. A l'issue de cette balade, Christian Betbeder, pêcheur professionnel, a apporté des précisions sur la pêche fluviale, activité qui faisait vivre autrefois de nombreux villages et qui est aujourd'hui très réglementée. »

Nombre de participants : 26



Date : 2 juin 2013

Titre : De Saubusse à Pey, l'Adour comme vous ne l'avez jamais vue.

Description : « Une balade en canoë de deux heures pour découvrir la faune et la flore des berges de l'Adour et les barthes encore inondées et accessibles en bateau.»

Nombre de participants : 15

En partenariat avec 2X AVENTURES.



Date : 12 juillet et 7 août 2013

Titre : Berges éphémère de Dax, à la découverte de l'Adour et des Barthes

Description : « La ville de Dax, dans le cadre de ses berges éphémères, a sollicité le CPIE pour animer 2 sorties nature sur les thématiques de l'Adour et des Barthes»

Nombre de participants : 24

A la demande de la ville de Dax.



Date : 14 décembre 2012

Titre : Les Grues cendrées

Description : « La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de St Martin de Seignanx est une zone exceptionnelle de halte migratoire, entre autres pour les grues cendrées. Nous vous ferons découvrir cette espèce, et bien d'autres oiseaux d'eau qui fréquentent les Barthes en hiver»

Nombre de participants :

En partenariat avec la Fédération des chasseurs des Landes

## Film et ouvrages

### Film sur « Les papillons des zones humides »



Dans le cadre d'un programme d'actions mené par le CEN Aquitaine, les réalisateurs Marie Daniel & Fabien Mazzocco sont venus filmer le Cuivré des marais dans les Barthes de l'Adour. A cette occasion, ils ont rencontré les structures animatrices afin de mieux comprendre les actions mises en place sur le site Natura 2000 en faveur de ce papillon. Ils ont filmé les inventaires menés sur la station de reproduction du Cuivré des marais de St Vincent de Paul mais aussi les Barthes de Dax, Téthieu... Ils ont également interviewé un agriculteur ayant contractualisé une Mesure Agri-Environnementale Territorialisée en faveur de la préservation des prairies dont dépend le papillon. Le film traite également de 4 autres espèces de papillons menacés. Il dure 45 minutes dont douze d'entre elles sont consacrées au beau papillon orange et bleu retrouvé dans les Barthes. Le film a été projeté lors du COPIL 2013.

## Formations

### Interventions auprès de lycéens sur les enjeux du site Natura 2000



Date : 26 février 2013

Lieu : Dax, bois de Boulogne

Titre : **Les enjeux Natura 2000 au bois de Boulogne**

Description : En partenariat avec l'ONF, les enjeux naturels et forestiers du bois de Boulogne ont été présentés à une classe de lycéens en BAC STEV au Lycée agricole de Dax.

Nombre de participants : une trentaine attendue

Date : 15 octobre 2013

Lieu : Orist

Titre : **Les Barthes de l'Adour richesse naturelle et épuration de l'eau**

Description : Le rôle des barthes de l'Adour dans l'épuration de l'eau a été présenté à une classe de lycéens en BTS Gestion et Maitrise de l'Eau au Lycée agricole de Oeyreluy.

Nombre de participants : une vingtaine attendue

Date : novembre 2013

Lieu : Tercis-les-Bains

Titre : **Aménagement de berges / lutte contre les érosions des berges**

Description : Un groupe de lycéens en BTS Gestion et Maitrise de l'Eau au Lycée agricole de Oeyreluy souhaite proposer à une classe de terminale un chantier de restauration de berges par génie végétal à Tercis-les-Bains. Le CPIE ainsi que le SIVU du Luy aval ont proposé de les accompagner dans leur démarche.

Nombre de participants : une trentaine attendue

## 6. BILAN FINANCIER

### L'animation

Le Préfet des Landes préside le Comité de Pilotage réuni le 17 octobre 2013 pour valider le bilan de l'animation 2012 et 2013. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est la structure porteuse et a choisi Landes Nature associée au CPIE Seignanx Adour, association d'acteurs socio-économiques comme structure animatrice suite à un marché public adapté.

La convention prévoit 3 années d'animation, une ferme 2012 et deux optionnelles, 2013 et 2014.

**Année 2013** (annexe 13)

Phase d'animation	Jours prévus	Budget prévu	Jours effectués et payés	Subventions perçues
Communication et sensibilisation	28	9 800 €	17	5 950 €
contractualisation	100	35 000 €	49	17 150 €
Bilan	15	5 250 €	4.5	1 575 €
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>50 050 €</b>	<b>70.5</b>	<b>24 675 €</b>
Reproduction		3 000 €	€	€

Le tableau ci-dessus ne fait état que des jours facturés et non les jours réalisés. Le prévisionnel de reproduction approche la somme de 3000 € et comprend les documents envoyés avec la convocation du COPIL soit le bilan 2012, le résumé non technique et la fiche de prêt, les documents de séance soit la Marsilée 2 et le bilan 2013 ainsi que les deux exemplaires du kakémono 4, les bâches, les atlas de cartes et les fiches pédagogiques.

## ANNEXES

Les annexes en gras sont disponibles sur demande auprès de la structure animatrice. Les autres sont réservées au service de la DDTM et aux financeurs.

Annexe 1 – Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier en cours d’instruction

Annexe 2 – Contrats Natura 2000 forestiers en cours d’instruction

Annexe 3 – Dossiers 323 C des Barthes communales

Annexe 4 – Diagnostics préalables des MAEt

Annexe 5 – Cartographie des ilots sous contrats

**Annexe 6 – Documents relatifs à la campagne de brûlage des prairies des Barthes**

**Annexe 7 – Documents relatif à la charte**

**Annexe 8 – Questionnaire à l’attention des faucheurs**

Annexe 9 – Contrôle MAEt

Annexe 10 – Note sur l’entretien des digues de Dax

**Annexe 11 – Lettre d’information « La Marsilée » n°2**

**Annexe 12 – Avis d’inventaire**

Annexe 13 – bilan financier de l’animation 2013